

« Kirche des Dorfes Lovarich ein Wappenstein der Familie von
« ZIEVEL aus dem Jahre 1510 vorhanden. —

.....

Le brigandage au XIV^e siècle était tel, notamment dans les vallées de la région de Daun, qu'à l'instigation des archevêques BAUDOUIN, Prince-Electeur de Trèves et GUILLAUME de GENNEP, de Cologne se constitua un corps expéditionnaire, nanti de pleins pouvoirs, pour châtier les bandes de pillards qui infestaient la région : « verpflichtete « sich Zyls, Herr zu DAUN, *Richard de Junge* (von DAUN), Marschall « von Densborn und *Johann von ZIEVEL, Gemeiner zu Daun*, auf « Befehl Königs Karl IV *) und die Landfriedensrichter Erzbischof « Balduin und Johann Herr zu Schleiden, alle Häuser im Thale zu « Daun, aus denen Unrecht geschehen, sowie alle Tavernen, in welchen « bisher feil geboten worden, abzubrechen und ohne Genehmigung des « Erzbischofs von Trier nicht wieder aufzubauen » (G. Bärsch, — *Eifflia Illustrata* —, t. III, p. 11. — Hontheim prodromus, p. 839). —

Il est permis de douter du résultat de cette expédition punitive. En effet, celle-ci se situant avant la mort du Prince-Electeur de Trèves, soit avant 1354 (n. st.), nous voyons que deux membres de la famille ou mieux dit, du clan ZIEVEL, se sont faits chevaliers brigands, alors que peu de temps auparavant un des leurs devait représenter le parti de l'ordre. Le gabelou se fait contrebandier !

Qui était ce *Johann von ZIEVEL, Gemeiner zu Daun* ?

Tout d'abord une constatation : Tous les sceaux inventoriés pour DAUN portent un « fretté ». Il n'est fait exception que pour *Joannes de Duna, comes silvestris*, ou *Joham, wilde greve* (comte Sauvage) *van Dune*, qui à cette époque (1321 à 1346) ne fait point du tout usage du fretté (avec ou sans lambel) des DAUN, mais dont le sceau porte un *lion couronné* : de RAADT, vol. I :

Johannes de Duna, comes silvestri, se déclare vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. L. : + S. Ioh sivist comitis de Dvn (Lux. c. III. I. IX., No. 52)

Joannes, comes silvestri, moyennant 151 livres de vieux gros, s'engage à suivre le duc de Brabant, avec 16 chevaliers et 24 écuyers, dans

*) 1353 (23 février). — An des heiligen Apostelen sente Matheus abende.° In dem siebenten Jare unser Reiche. Gegeben zu Prage. — Charles (IV), roi des Romains, ordonne à tous ceux qui ont construit des châteaux ou forteresses dans l'électorat de Trèves ou à une lieu de distance, sans la permission de Baudouin, archevêque de Trèves, de les abattre et ce dans l'intérêt de la paix publique. Il ordonne à tous les fidèles de l'empire entre Meuse et Moselle de prêter main forte à l'archevêque. (Bibl. ville de Trèves, t. II, f. 155 vo. docum. et dipl. Balduini. RWP.—)° Charles, élu roi des Romains le 11 juillet 1346. La 7^e année de son règne commence donc le 11 juillet 1352; or la charte ci-dessus est du 23 février de la 7^e année, donc du 23 février 1353. Note de M. Hardt, archiviste, analyse n° 28, Fr. X. Wurth-Paquet, Table Chron. Chartes et Dipl. 1869.